

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

L'immigration ne doit plus être un sujet tabou, sauf à laisser prospérer tous les populismes face à un déni de réalité. C'est pour cette raison que le groupe Union centriste a été force de propositions.

La Cour des comptes l'a rappelé : la France compte 7 millions d'immigrés, dont au moins 400 000 en situation irrégulière et sur les nombreuses « obligations de quitter le territoire » (OQTF), prononcées chaque année, seules 10% d'entre elles sont exécutées.

Si nos concitoyens sont aujourd'hui parmi les plus accueillants de la planète, une majorité de Français sont en revanche favorables à l'adoption de mesures de maîtrise de l'immigration irrégulière, qui se joue de notre humanisme et de notre État de droit.

Le Conseil constitutionnel n'a censuré au fond que deux dispositions issues du débat parlementaire qui a eu lieu au Sénat. Les Sages n'ont pas censuré les autres mesures sur le fond mais les a largement écartées uniquement sur la forme.

En responsabilité, nous prenons acte de la décision du Conseil constitutionnel que nous respectons. Le Parlement et le Conseil constitutionnel participent du même État de droit. La Constitution de 1958 est un texte robuste qui a permis de surmonter bien des épreuves encore récemment. Il n'est pas nécessaire de le modifier. Nous ne sommes pas plus favorables à un référendum sur l'immigration, pas plus qu'à une modification de l'article 11 pour élargir le champ du référendum et ne cesserons de rappeler à chacun et chacune qu'il n'existe qu'une voie de révision de la Constitution à l'article 89 par l'accord entre les deux chambres du Parlement.

Pour autant, nous appelons à un meilleur dialogue entre le Parlement et le Conseil constitutionnel. Si nous entendons continuer à remplir pleinement notre mission de législateur, le Conseil constitutionnel doit quant à lui expliciter plus nettement le sens et les contours de sa jurisprudence sur les cavaliers législatifs. Au risque de voir sinon, au fil des décisions de censure, le droit d'amendement fondre comme neige au soleil.

En responsabilité encore, le groupe Union centriste déposera une proposition de loi dans les prochains jours pour reprendre les dispositions adoptées par le Parlement mais invalidées par le Conseil en la forme.

Nous considérons avoir le devoir de ne pas laisser perdurer une situation qui aboutira inexorablement au renforcement de l'extrême droite et à une dislocation de la cohésion nationale. L'immigration est un fait : nous appelons à sa régulation et à une meilleure politique d'intégration car celle-ci est, globalement, déficiente.

Aujourd'hui, la France émet plus de 4 millions de titres de séjour, ce qui est une première ! L'Europe fait face à la hausse croissante de l'immigration irrégulière tout comme celle de la demande d'asile émanant de citoyens du monde qui sont davantage des migrants économiques que des combattants de la liberté. Ces migrants, arrivés sur notre territoire en l'absence de politique d'intégration, sont toujours plus éloignés de notre langue, de nos niveaux de formation, ou encore de notre système civique.

Le sujet de l'immigration n'est pas derrière nous mais devant nous. Nous pensons que les conditions d'entrée et de sortie de notre territoire, la gestion de nos frontières, relèvent du contrat social qui lie nos concitoyens. Ce n'est pas faire preuve de préférence nationale que

de rappeler qu'un pays est en capacité de décider qui il accueille et dans quelles conditions. C'est simplement pour l'Etat l'exercice de ses prérogatives régaliennes qui sont d'ailleurs des objectifs à valeur constitutionnelle.

En ce sens, la France doit par exemple pouvoir faire la différence entre les allocations contributives, qui sont liées au travail, et les allocations non contributives, résultant de la solidarité nationale. La France doit pouvoir déterminer à partir de quand celui qui n'a pas contribué par son travail à la richesse nationale est habilité à bénéficier d'allocations. L'immigration n'est pas un droit.

Le groupe Union centriste maintient fermement ses trois idées fortes : l'État de droit, la souveraineté de notre Nation et la conviction que cette souveraineté est d'autant plus solide qu'elle s'inscrit dans une action commune avec les autres pays européens. A l'évidence, l'Europe est le cadre indispensable à l'élaboration d'une politique migratoire cohérente.

Tel est l'objet de la proposition de loi que nous nous apprêtons à déposer sur le bureau du Sénat. Il reviendra ensuite au Gouvernement de faire preuve du même esprit de responsabilité en inscrivant l'examen de notre texte au plus vite dans le calendrier parlementaire.